Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Commission Permanente du jeudi 23 juillet 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 15
Procuration(s) : 6
Absent(s) : 5
Nombres de votants : 21
Votes pour : 21
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : lundi 13 juillet 2026

DELIBERATION N°DL_CP2026_0192

Relative à la validation des dossiers de régularisation foncière ayant reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier des 27 juin 2023 ; 31 juillet 2025 ; 11 mai 2022 et 28/08/2024

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Monsieur Soibahadine NDAKA donne pouvoir à Madame Rosette VITTA, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur El Anrif HASSANI donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE

Étaient absents :
Monsieur Ali OMAR, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19/07/2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2026_0064 du 25 mars 2026 relative à l'adoption du Budget Primitif 2026 du Département-Région de Mayotte ;
Vu le procès-verbal de la Commission Patrimoine et Foncier du 27 juin 2023 ; 31 juillet 2025 ; 28/08/2024 et 11 mai 2022 portant avis favorable des dossiers cités ci-dessous
Vu les évaluations de valeur vénale du Service Local du Domaine jointes en annexes

Considérant le rapport n°2026-03029 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

Considérant l'avis de la Commission de l'Aménagement du territoire, infrastructures et foncier du [illegible] 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : de valider les dossiers de demande de régularisation foncière des Parcelles du Département dont les demandes ont reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27 juin 2023 ; 31 juillet 2025 ; 11mai 2022 et 28/08/2024 dont la valeur totale est estimée à la somme **de : 234 653,00€ (Deux cent trente-quatre mille six cent cinquante-trois euros) ;**

N° Dossier	Requérant	Date CPF	Objet	Réf. Cada	Commune	Superficie	Date d'évaluation	Nouvelles Valeurs Vénales
2022-0426	HAMIDOU-DOUCHENA Imrane Nabhani	27/06/2023	Régul	AH 696	ACOUA	769 m²	23/06/2026	2 796.00€
2021-0521	HAROUNA Nissoiti	27/06/2023	Régul	AB 167	ACOUA	188 m²	20/08/2025	4 963.00€
2022-0406	YOUSSOUF Mohamed	27/06/2023	Régul	AL 154 AL 155	BANDRELE	120 m² 59 m²	09/04/2025	9 486.00€
2022-0097	SOULAIMANA Maimide	27/06/2023	Régul	AE 228	KOUNGOU	648 m²	09/04/2025	1 944.00€
2022-0323	MDJASSIRI Bahati et Stanlati	27/06/2023	Régul	BK 1974	MAMOUDZOU	197 m²	01/04/2025	8 668.00€
2022-0246 Bis	IDI Fatima	27/06/2023	Régul	BC 238 BC 239	MAMOUDZOU	460 m² 84 m²	03/04/2025	26 330.00€
2008-0294	HAMADA Kalil	27/06/2023	Régul	BK 1813	MAMOUDZOU	307 m²	08/04/2025	27 016.00€
2022-0273	MANDHUI Ali	27/06/2023	Régul	AS 131	MTSANGAMOUJI	14 193 m²	21/07/2025	30 657.00€
ASP 407	MADI Echat et Tawabou	27/06/2023	Régul	AM 581	OUANGANI	458 m²	22/04/2025	2 885.00€
2023-0139	Commune de Ouangani	27/06/2023	Régul	AM 347	OUANGANI	525 m²	08/04/2025	16 000.00€
2022-0019	MAHAMOUD Nazra	27/06/2023	Régul	AB 630	PAMANDZI	204 m²	21/07/2025	25 133.00€
2022-0246	MADJINDA Youssfou	27/06/2023	Régul	AD 110	TSINGONI	461 m²	02/09/2025	738.00€
2022-0283	OUMA Abdourahim	27/06/2023	Régul	AT 359	TSINGONI	242 m²	11/08/2025	2 130.00€
2022-0380	ALLAOUI Zoulaya	27/06/2023	Régul	AV 482	TSINGONI	621 m²	11/08/2025	994.00€
2022-0272	ABDOU Achoura	27/06/2023	Régul	AR 1034	TSINGONI	120 m²	11/08/2025	4 224.00€
2022-0156	OUMARI Houdjati	27/06/2023	Régul	AS 207	TSINGONI	117 m²	11/08/2025	5 148.00€
2022-0262	AHMED Engelle Mamis	27/06/2023	Régul	AT 358	TSINGONI	254 m²	07/08/2025	2 235.00€
2022-0087	AHAMED Tamdjida	27/06/2023	Régul	AR 353 AR 181	TSINGONI	91 m² 42 m²	08/08/2025	851.00€
2022-0057	HOUMADI Mariama	27/06/2023	Régul	AT 89	TSINGONI	524 m²	08/08/2025	3 354.00€
2022-0003	ADINANI Fatimati	27/06/2023	Régul	AB 243	TSINGONI	270 m²	07/08/2025	324.00€
2022-0363	ABOUDOU Henryf-	27/06/2023	Régul	AR 684	TSINGONI	391 m²	04/08/2025	

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

	Dine							
2022-0351	ATTOUMANI Bémoina	27/06/2023	Régul	AR 776	TSINGONI	130 m²	06/08/2025	2 860.00€
2022-0259	ALLAOUI Bacar	27/06/2023	Régul	AR 961	TSINGONI	155 m²	06/08/2025	3 968.00€
2022-0060	NIZAR Roukia	27/06/2023	Régul	BI 234	TSINGONI	204 m²	05/08/2025	4 488.00€
2022-0248	COMBO Nissay et Fouzounou	27/06/2023	Régul	AR 263	TSINGONI	227 m²	06/08/2025	9 988.00€
2022-0195	COMBO Moustadrane	27/06/2023	Régul	AR 334	TSINGONI	176 m²	06/08/2025	7 744.00€
2022-0026	MIKIDADI Fatima	27/06/2023	Régul	AR 6	TSINGONI	181 m²	06/08/2025	1 593.00€
2022-00103	MONDROHA Madeleine Allie	27/06/2023	Régul	BI 607	TSINGONI	21 m²	02/09/2025	924.00€
2014-0269	MADI Mahamoudou et HALIDI Mazena	31/07/2025	Régul	BO 43	BANDRABOUA	4 000 m²	24/10/2025	7 200.00€
2025-0027	HAMIDOUNI Anfouoiti et consorts	31/07/2025	Régul	AC 17 AC 18	BOUENI	298 m² 335 m²	23/10/2025	6 267.00€
2023-0093	SAID HARIBOU Fatima	28/08/2024	Régul	AN 491	OUANGANI	221m²	26/02/2025	1702.00€
								234 653.00 €

Article 2 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer tous les actes afférents à cette délibération ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État dans le département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

Ben Issa OUSSENI

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 12 mai 2022

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
11 mai 2022 (Salle des Commissions du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☒Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☐Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO
☐Monsieur Daoud SAINDOU-MALIDE : 6ème Vice-Président, Conseiller Départemental de KOUNGOU

Les représentants des services

☐Monsieur Ismaël KORDJEE : Directeur de la DAFPI
☒Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFPI
☒Madame Pauline PREVOT : Chef du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Routoubati KAISSI : Chef adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☐Monsieur Hadhrami ABDOU : Chef du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service Brigade Foncière, DAFPI

Les communes

☒ACOUA
☒BANDRABOUA
☐BANDRELE
☒BOUENI
☐CHICONI
☐CHIRONGUI
☒DEMBENI
☒DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☒KOUNGOU
☒MAMOUDZOU
☐MTSANGAMOUJI
☒MTZAMBORO
☒OUANGANI
☐PAMANDZI
☒SADA
☒TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CCSud
☐3CO représentée par Mme RIDHOI
☐CAGNM
☐CCPT

Début de la séance : 09h25

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE DE ACOUA

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2020-0129 TOYBOU M'BAE Abdillah
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0131 ABDOUL HAYE El-Ezzabi
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0200 ABDOUL HAYE Rassoulani
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE BANDRABOUA

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune, l'élue de la commune ayant dû partir avant l'examen de ses dossiers.

COMMUNE DE BANDRELE

Malgré l'absence de représentant, les dossiers de la commune de Bandrélé sont examinés, la commune ayant transmis ce jour ses avis définitifs.

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2010-0443 TELCO OI
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0291 OILI Attoumani Ridjali
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE BOUENI

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2021-0091 ABDALLAH Nassufou
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0092 MADI Anzamtou
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0093 ABDALLAH Salama
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0127 ANGATAHI Abdou
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE CHIRONGUI

A la demande des élus présents, les dossiers de la commune de Chirongui sont examinés malgré l'absence de représentant de la commune.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION, DE LOCATION ET DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2018-0238 ORANGE SA
→avis favorable pour la location (bail emphytéotique)

* Dossier 2019-0164 ALI Roufianti
→ajourné (conflit sur la zone, enquête nécessaire de la Brigade Foncière)

* Dossier 2019-0284 BIS MOINACHE Rissalati
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2019-0313 MBOIBOI Sit-Réhéma, Hassani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0324 SAID Isabelle
→ajourné (existence de la Régul. ASP n°14, enquête nécessaire de la Brigade Foncière)

* Dossier 2019-0379 SAINDOU Abdoul Oission
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière)

* Dossier 2019-0410 COLO-BE Toirdati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0411 COLO-BE Nistaifia
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0436 HAMADA Mariama
→à classer (le service Régularisation de la DAFPI doit procéder au changement de nom pour la Régul. ASP n°50028 = lettre de désistement de Mme MADI Anrifa au profit de Mme HAMADA Mariama)

* Dossier 2019-0449 CONDRO Saoudati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0450 SAID Hadhrati
→ajourné (DA à refaire au vu du chevauchement avec le dossier 2019-0379)

* Dossier 2020-0306 HOP & GO représenté par ABDALLAH Djaha
→avis défavorable (emprise de la ZAE de Malamani et du quai de transfert)

* Dossier 2020-0326 MOUSSA Amina
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0066 DINI Kadri
→avis défavorable (existence d'un projet départemental de Centre Sportif)

* Dossier 2021-0319 ORANGE SA
→avis favorable pour la location (bail emphytéotique)

* Dossier 2021-0346 SIDEVAM 976
→avis favorable pour la cession gratuite (mise en place d'une déchèterie)

* Dossier 2021-0412 DARMI Darmi Harouna Abdou et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

* Dossier 2021-0475 HAROUNA Sikina et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

* Dossier 2021-0476 HAROUNA Rahamaou et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

* Dossier 2021-0477 DARMI Abdourazakan, Harouna et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

* Dossier 2021-0478 HAROUNA Ichata et Consorts
→ajourné (enquête nécessaire de la Brigade Foncière avec convocation des parties)

* Dossier 2021-0504 RECTORAT DE MAYOTTE
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de l'annulation de la RI 16796 et de la Régul. ASP n°50042 = ravine)

COMMUNE DE DEMBENI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2005-0100 SAID Mahamoudou
→à classer (validation du dossier 2014-0204 aux noms de SAID Thaoumini et Consorts en CPF du 20 janvier 2016 avec bornage le 07 août 2018)

* Dossier 2019-0336 HAMISSI Echati et ASSANI Anrifou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0337 HAMISSI Toirifati et Dhikirati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0239 MOHAMED Bin Mohamed et Consorts
→ajourné (la mairie informe qu'il y a d'autres occupants sur la parcelle = vérifications nécessaires de la Brigade Foncière avec modification de l'emprise demandée)

* Dossier 2021-0145 OUMAR Zarouki et ALI Fazanti
→avis défavorable (emprise du périmètre de la ZAD, Zone d'Aménagement Différé)

* Dossier 2021-0583 YSSOUFFOU Insa et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDES DE REGULARISATION ET DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2016-0474 SMEAM
→avis favorable pour la cession gratuite (STEP de Petite-Terre)

* Dossier 2021-0143 BACO Zoulaiha
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0520 HASSANI Roukia
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2022-0017 BACO Zoulaiha
→à classer (doublon du dossier 2021-0520)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE DE KANI-KELI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDES D'ACQUISITION, DE LOCATION ET DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2015-0330 ABDOU MADI Mariame
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2015-0408 ABDALLAH Cheick
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0409 MOUSSA Hadiyati
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0410 ABDALLAH Fatima
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0411 ABDALLAH Houssoyni et MAAMBADI Anthoumani
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0412 MAAMBADI Boina Mari et Saminati
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0413 ABDALLAH Ismaïël
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2015-0425 MALIDI Zouhoura
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2015-0426 ALI Asnadi
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de l'ajustement des limites selon l'emprise de la ZAC de Longoni, cf. DA de l'EPFAM)

* Dossier 2015-0427 ALI Moinecha
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de l'ajustement des limites selon l'emprise de la ZAC de Longoni, cf. DA de l'EPFAM)

* Dossier 2015-0428 ALI Nakibou
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de l'ajustement des limites selon l'emprise de la ZAC de Longoni, cf. DA de l'EPFAM)

* Dossier 2016-0021 NAFION Marie Odette
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0022 NAFION Julie Jacqueline
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0023 NAFION Ali, Mahay
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0030 HAMADA Fatima

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0032 SALIME Dahalani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0047 ATTOUMANI-SALIME Mohamed Zaki et Saylina
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0081 MFOUMBY Mouzina
→ajourné (vérifications nécessaires, éventuel désistement du bénéficiaire de la Régul. ASP n°142)

* Dossier 2016-0130 BACAR Bastoine
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0131 M'ROIVILI Moussilimati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0134 BACAR Moinamaoulida
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0136 YOUSSOUF Assani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0153 DAOU Said Combo
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0161 SORDA Sorda
→avis défavorable (emprise de la RHI Bandrajou)

* Dossier 2016-0183 ISSOUFI Nouroudati et Halima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0184 ISSOUFI Mourdassi, Mambadi et Aouladi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0192 TELCO OI
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0212 SAINDOU Moukilati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0214 BAOUMAR Zaina
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0234 ANLI MARI Moutuy
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de la modification du PLU, car emplacement réservé)

* Dossier 2016-0235 ABDALLAH CHIBACO Anli
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de la modification du PLU, car emplacement réservé)

* Dossier 2016-0237 SAID Bertine
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0238 SAID Amina
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

* Dossier 2016-0242 MDALLAH Fatima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0438 AHAMADA Nadjida
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve de contacter la CPI pour modification = pas de bail au nom de Bernard MLANAO)

* Dossier 2017-0355 HOUMADI Abdou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0357 HALIDI Miradji – Carrosserie Miradji
→avis favorable pour la location (bail emphytéotique)

* Dossier 2021-0384 MARI MOUSSA Toilahati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0531 SIDEVAM 976
→avis favorable pour la cession gratuite (parcelle AC 332)
→avis défavorable pour les parcelles AC 60 (propriété de l'Etat) et AC 331 (ayants droits sur la parcelle)

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION, DE LOCATION ET DE MISE A DISPOSITION

* Dossier 2011-0213 HALIDI Trindre
→à classer (parcelle déjà bornée en 2015 au nom du demandeur = RTC 41572)

* Dossier 2015-0331 IBRAHIM Anthoumani
→avis défavorable (projet de création de voirie d'accès au lotissement Vahibé-Sud)

* Dossier 2015-0332 IBRAHIM Kassim
→avis défavorable (projet de création de voirie d'accès au lotissement Vahibé-Sud)

* Dossier 2015-0333 TADJIDINI Prince
→avis défavorable (projet de création de voirie d'accès au lotissement Vahibé-Sud)

* Dossier 2020-0274 MANSOIBOU Boura et Jérémy
→avis défavorable (projet départemental sur la pointe Hamaha)

* Dossier 2020-0290 AHMED ABDOU Zakaria
→avis défavorable (RHI Bonovo)

* Dossier 2020-0292 ABDALLAH Mariame et Hatimou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0294 MOUSSA Suhuphy-Ibrahima
→avis défavorable (parcelle déjà attribuée : dossier 2012-0201)

* Dossier 2020-0320 MOUSSA Assani
→avis défavorable (parcelle soumise à un aléa fort de chute de blocs)

* Dossier 2020-0321 Entp. BISMUTH représentée par Messieurs Philippe DAMAN et Patrick BISMUTH
→avis favorable pour la location (bail commercial)

* Dossier 2020-0324 SAID Sophia

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ VISA CPF Le 12/05/22 ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0335 MOUSSA Hourmati
→avis défavorable (zone non aménagée)

* Dossier 2021-0005 ABDOU Toiyfia
→avis défavorable (parcelle soumise à un aléa fort de chute de blocs et d'inondation)

* Dossier 2021-0006 MIKIDADI Mariame
→avis défavorable (parcelle soumise à un aléa fort de chute de blocs et d'inondation)

* Dossier 2021-0007 ISSIHAKA Fardi
→avis défavorable (existence de la Régul. ASP n°446, RI 20217, bornée en 2019)

* Dossier 2021-0014 NAOUIRE Hamida et AHAMADI Naima
→avis défavorable (parcelle comprise dans l'emprise du NPNRU Kawéni)

* Dossier 2021-0023 SAID Mohamed
→avis défavorable (parcelle soumise à un aléa fort d'inondation, zone Naturelle Sensible Ns)

* Dossier 2021-0032 JAFFAR MOHAMED Nouwelas, Jeanne
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0039 SAID ALI Mohamed Aress
→avis défavorable (projet de la CADEMA)

* Dossier 2021-0043 SOILIHI Zaidou
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0048 BAMOUDOU Wardat, ALI Chadiati et DAOUD Tamouyinati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0067 MOHAMED ANRIF Arichadi
→avis défavorable (zone non aménagée)

* Dossier 2021-0075 CHARIF Assad et Nasma
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0120 ABDILLAH Naziz, Issihaka
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0147 SAID HAMADI Madi
→avis défavorable (emplacement réservé selon le PLU de la commune)

* Dossier 2021-0180 ABASSI Zaharia et Consorts
→ajourné (d'autres demandeurs sur la zone, en attente des nouvelles délimitations des différentes demandes)

* Dossier 2021-0453 AADTM (Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de Mayotte)
→avis favorable pour la mise à disposition par voie de convention

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2020-0311 SELEMENI Mouhamadi Adachery



Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve du désistement de Mr SELEMANI Mabouroutou, le père)

* Dossier 2020-0312 SELEMENI Mouhamadi Adachery et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve du désistement de Mr SELEMANI Mabouroutou, le père)

* Dossier 2020-0313 SELEMENI Mariati et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve du désistement de Mr SELEMANI Mabouroutou, le père)

* Dossier 2020-0327 GAMBA Mariama
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0334 ABDOU Sittina
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0001 ABDOU Binti
→avis favorable pour la régularisation gratuite (parcelle AM 49 k)
→avis défavorable pour les parcelles AM 134 B et AL 782 g (projet communal de Maison du Numérique)

COMMUNE DE PAMANDZI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE SADA

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2019-0038 ABDOU Mouhamadi et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0146 ACHIRAFFI MARI Oissulati
→avis favorable pour la régularisation gratuite (600 m²)
→avis favorable pour l'acquisition (458 m²)

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2019-0293 HANAFI Bahati
→avis favorable pour la location (bail à ferme, sous réserve du désistement de Mr HANAFI Badja, le père de la demandeuse))

* Dossier 2020-0107 BOUN-CHEIKH Abdullah
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0330 MOUHAMADILIHADI Sara
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0047 SANDI Irachi
→avis défavorable (projet communal de cimetière)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

* Dossier 2021-0349 MATELO Raoudhoiti
→avis favorable pour la location (bail à ferme)

* Dossier 2021-0522 BACAR Irachi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0155 Société « Mayotte Brique de Terre » représentée par Mr Adjibou GRIMALDI
→avis défavorable (projet communal d'aménagement structurant)

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2021-0064 Commune de CHIRONGUI
→avis favorable pour la cession gratuite (installation des Maisons Familiales de France + projet communal de création d'aire de jeux)

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0012 Commune de DZAOUDZI-LABATTOIR
→avis favorable pour la cession gratuite (parcelles AH 868 et AD 348 = cimetières)
→avis défavorable pour la parcelle AD 714 = projet départemental)

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2021-0367 Commune de MAMOUDZOU
→avis favorable pour la cession gratuite (extension école de Vahibé)

COMMUNE DE OUANGANI

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0050 Commune de OUANGANI
→avis favorable pour la cession gratuite (parcelles AP 199, AO 178 et 182 = école de Barakani)
→avis défavorable pour les parcelles AO 176 et 181 (propriétés de l'Etat)

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 13h15.

Le 1er Vice-Président
Président de la Commission Patrimoine et Foncier

Salime MDERE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 12/05/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE
7302 - SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Hoorlyyah MOHAMED

Le 26/03/2026

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Département-Région de Mayotte

Ref DS	Ref OSE
29430892	2026-97601-11144
29424224	2026-97601-11043
29397151	2026-97601-10684
29337867	2026-97601-10480

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne :
- Régularisation au profit de Monsieur ABOUDOU Ibrahim de la parcelle AH 617, d'une superficie de 347 m² dans la commune d'ACOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/03/2025. (2023-0370)

- Régularisation au profit de Monsieur Rassoulani ABDOUL HAYE de la parcelle AI 180, d'une superficie de 1 462 m² dans la commune d'ACOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 11/05/2022. (2021-0200)

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

- Régularisation au profit de Monsieur HAMIDOU-DOUCHENA Imrane Nabhani de la parcelle AH 696, d'une Superficie de 1487 m² sise à Mtsangadoua, commune de Acoua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département, passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023. (2022-0426)

- Régularisation au profit de Monsieur ABOUDOU Rassoulou de la parcelle AH 618, d'une superficie de 347 m² dans la commune d'ACOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/03/2025. (2023-0371)

Par saisine du 12 février 2026 effectuée via la plateforme « https://demarche.numerique.gouv.fr/ », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²	Zonage	Valeur
ACOUA	AH	618	347	N	1 249,00 €
ACOUA	AH	696	769	N	2 796,00 €
ACOUA	AI	180	1 462	N	1 754,00 €
ACOUA	AH	617	347	N	1 249,00 €

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hooriyyah MOHAMED

Evaluatrice

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.301
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	HAMIDOUNI Moustadrane
NUMERO DE TELEPHONE	639698023
ADRESSE DE MESSAGERIE	moustadrane.hamidounibenn@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Regul au profit de Monsieur Mouhamadi MCHINDRA de la parcelle AO 58 B (ex AO 58) sise à Choungui Commune de Kani-Keli (9964 m²) dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département (dossier 2019-0198 passé avec avis favorable en Commission Patrimoine Foncier du 6 octobre 2021.

Observations du SLD : cet avis proroge l'avis rendu le 06/04/2022 (N° DS : 8367651) de 6 mois supplémentaire.
Ainsi, la date de fin de validité est portée exceptionnellement au 05/10/2023.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	24/03/2022
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	49 820 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	49 820 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-19 928 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-23 914 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	5 978 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	24/03/2022		Visa du demandeur	Hervé SIBIBE Inspecteur des Finances Publiques
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	28/07/2023		Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI		NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	Nouvelles références : N° dossier OSE : 2023-97609-53149 N° dossier DS : 13272926			

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	KANI-KELI	AO	58 B	9 964	A		NON	enclavé	fort	faible

DRFIP de MAYOTTE
Formation
Tél : 02 69 61 82 76
B.P. 601
MAMOUDZOU
Concours

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@eg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2022-0426
Régularisation au profit de Monsieur HAMIDOU-DOUCHENA Imrane Nabhani de la parcelle AH 696, d'une Superficie de 1487 m² sise à Mtsangadoua, commune de Acoua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département, passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Observations du SLD :
- la contenance observée par le service est de 769 m² (au lieu de 1487)
- la parcelle n'est pas support de voirie (le consultant indique le contraire)
- la déclivité de la parcelle observée par le service est FORT au lieu de FAIBLE

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	14/06/2024
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	30 760 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	33 836 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-20 302 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	13 534 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	14/06/2024	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)	07/08/2024	Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable	N° Dossier DS : 18442698 N° Dossier OSE : 2024-97601-45876 Dossier suivi par Hervé SIDIBE		

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	ACOUA	AH	696	769	U	Ua	NON	Accès à la voirie	Moyen	Forte

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS N[illegible]

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2024-0269
Régularisation au profit de la société MADI Transit Transport représenté par MADI Mahamoudou et HALIDI Mazena de la parcelle BO 43 A, d'une superficie de 4000 m² sise à Mitséni, commune de BANDRABOUA dans le cadre de la procèdure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 31/07/2025.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	24/10/2025
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	1

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	60 000 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	60 000 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	-24 000 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-28 800 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	7 200 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	24/10/2025	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)		Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable			

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES
GESTION DU DOMAINE
CONSEIL DEPARTEMENTAL

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BANDRABOUA	BO	43	4 000	A	Sans objet	NON	Enclavé	Faible	Faible

N°France domaine
2734166

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

FICHE D'EVALUATION D'UN BIEN OU D'UN ENSEMBLE DE BIENS NON BATIS

I- INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

TYPE D'ORGANISME DEMANDEUR	CD
ORGANISME DEMANDEUR	CONSEIL DPTAL
NOM DU CONTACT	DJADJOU Zaina
NUMERO DE TELEPHONE	0639 21 29 42
ADRESSE DE MESSAGERIE	zaina.djadjou@cg976.fr

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA DEMANDE

MOTIF SOMMAIRE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIE

Dossier : 2025-0027
Régularisation au profit de Monsieur HAMIDOUNI Anfouoiti et Consorts de la parcelle AC 17 et AC 18, d'une superficie de 633 m² sise à Bouéni, commune de BOUENI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 31/07/2025.

DATE DE LA DEMANDE (au format : JJ/MM/AAAA)	23/10/2025
PRECISER LE NOMBRE DE PARCELLES CONCERNEES PAR LA DEMANDE (100 biens Max)	2

III- ELEMENTS D'EVALUATION ET VISA

REFERENCE DE LA DEMANDE	NB-CONSEIL DPTAL-1
VALEUR VENALE BRUTE	28 485 €
VALEUR VENALE BRUTE PONDEREE PAR LE TYPE DE CLASSEMENT EN U	31 334 €
MINORATIONS DE VALEUR SI SUPPORT DE VOIRIE OU GRANDE SUPERFICIE	0 €
VALEUR TOTALE DES ABATTEMENTS PRIS EN COMPTE	-25 067 €
VALEUR VENALE NETTE APRES ABATTEMENTS	6 267 €

Date de visa de la fiche navette par le service demandeur	23/10/2025	Visa du demandeur	
Date d'avis du service local du Domaine (SLD)		Visa du Domaine	
Avis favorable du SLD	OUI	NON	
Observation du SLD ou motif en cas d'avis défavorable			

IV- RECENSEMENT DES ELEMENTS SOUMIS A EVALUATION

N° d'ordre	Commune	Section plan	N° de Parcelle	Surface en m²	Zone PLU	Détail PLU si U	Support de voirie	Accessibilité Parcelle	Aléas naturels	Déclivité de la parcelle
1	BOUENI	AC	17	298	U	Ua	NON	Enclavé	Moyen	Faible
2	BOUENI	AC	18	335	U	Ua	NON	Enclavé	Moyen	Faible

N° France domaine

27320873

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

2022-00103

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 26020179
Réf OSE : **2025-97617-62658**

Le 02/09/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0103 ; Régularisation au profit de Madame MONDROHA Madeleine Allie de la parcelle BI 607, d'une Superficie de 21 m² dans la commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passée avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 29 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	BI	607	21

La valeur retenue par le service est de **924 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
APIPA

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0026

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25677773
Réf OSE : **2025-97617-57734**

Le 06/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0026 ; Régularisation au profit de Madame MIKIDADI Fatima de la parcelle AR 06, d'une Superficie de 181 m² dans la commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 05 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AR	6	181

La valeur retenue par le service est de **1 593 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

2022-0195

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25680178
Réf OSE : **2025-97617-57771**

Le 06/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0195 ; Régularisation au profit de Monsieur COMBO Moustadrane de la parcelle AR 334, d'une Superficie de 176 m² sise à Miréréni commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 05 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AR	334	176

La valeur retenue par le service est de **7 744 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0248

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25679871
Réf OSE : **2025-97617-57767**

Le 06/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0248 ; Régularisation au profit de Madame COMBO Nissay et Fouzounou de la parcelle AR 263, d'une Superficie de 227 m² sise à Miréréni commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 05 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AR	263	227

La valeur retenue par le service est de **9 988 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

2022-02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 26019980
Réf OSE : **2025-97617-62656**

Le 02/09/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0246 ; Régularisation au profit de Monsieur MADJINDA Youssfou, Said de la parcelle AD 110, d'une Superficie de 461 m² sise dans la commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passée avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 29 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AD	110	461

La valeur retenue par le service est de **738 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
AFIPA

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0060

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25677116
Réf OSE : 2025-97617-57707

Le 05/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0060 ; Régularisation au profit de Madame NIZAR Roukia de la parcelle BI 234, d'une Superficie de 204 m² dans la commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 05 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	BI	234	204

La valeur retenue par le service est de **4 488 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

2022-0259

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25678607
Réf OSE : **2025-97617-57745**

Le 06/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0259 ; Régularisation au profit de Monsieur ALLAOUI Bacar de la parcelle AR 961, d'une Superficie de 155 m² sise à Miréréni commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 05 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AR	961	155

La valeur retenue par le service est de **3 968 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0351P

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25678218
Réf OSE : **2025-97617-57741**

Le 06/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0351 ; Régularisation au profit de Messieurs ATTOUMANI Bémoina et HAMADI Oussene Syana de la parcelle AR 776, d'une Superficie de 130 m² sise à Combani commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 05 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AR	776	130

La valeur retenue par le service est de **2 860 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0363

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25676732
Réf OSE : **2025-97617-57697**

Le 05/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0363 ; Régularisation au profit de Monsieur ABOUDOU Henryf-Dine de la parcelle AR 689, d'une Superficie de 391 m² sise à Combani commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 05 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AR	684	391

La valeur retenue par le service est de **12 043 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0003

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25702799
Réf OSE : **2025-97617-58185**

Le 07/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0003 ; Régularisation au profit de Madame ADINANI Fatimati, Binti, Abdalluh de la parcelle AB 243, d'une Superficie de 270 m² sise Magnassini II commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 06 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AB	243	270

La valeur retenue par le service est de **324 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

2022-0057

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25713404
Réf OSE : **2025-97617-58305**

Le 08/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0057 ; Régularisation au profit de Madame HOUMADI Mariama et consorts de la parcelle AT 89, d'une Superficie de 524 m² sise à Miréréni commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 07 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AT	89	524

La valeur retenue par le service est de **3 354 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

2022 - 0087

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drflp976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25713487
Réf OSE : **2025-97617-58309**

Le 08/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0087 ; Régularisation au profit de Madame AHAMED Tamdjida des parcelles AR 353 et AR 181, d'une Superficie de 133 m² sise à Miréréni commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 07 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AR	353	91
TSINGONI	AR	181	42

La valeur retenue par le service est de **851 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0262

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25698346
Réf OSE : **2025-97617-58114**

Le 07/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0262 ; Régularisation au profit de Madame AHMED Engelle Mamis de la parcelle AT 358, d'une Superficie de 254 m² sise à Combani commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 06 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AT	358	254

La valeur retenue par le service est de **2 235 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022 - 0156

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25713761
Réf OSE : **2025-97617-58358**

Le 11/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0156 ; Régularisation au profit de Madame OUMARI Houdjati de la parcelle AS 207, d'une Superficie de 117 m² sise à Combani commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 07 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AS	207	117

La valeur retenue par le service est de **5 148 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

2022 - 0272

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25714689
Réf OSE : **2025-97617-58368**

Le 11/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0272 ; Régularisation au profit de Madame ABDOU Achoura de la parcelle AR 1034, d'une Superficie de 120 m² sise à Combani commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 07 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AR	1034	120

La valeur retenue par le service est de **4 224 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0380

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25715404
Réf OSE : **2025-97617-58377**

Le 11/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0380 ; Régularisation au profit de Madame ALLAOUI Zoulaya de la parcelle AV 482, d'une Superficie de 621 m² sise à Miréréni commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 07 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AV	482	621

La valeur retenue par le service est de **994 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P.501 MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

2022-0283

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drflp976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25714915
Réf OSE : **2025-97617-58369**

Le 11/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME, Rédacteur
Téléphone : 06 39 25 41 86, E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0283 ; Régularisation au profit de Monsieur OUMA Abdourahim Ali de la parcelle AT 359, d'une Superficie de 242 m² sise à Combani commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 07 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AT	359	242

La valeur retenue par le service est de **2 130 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0019

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25401759
Réf OSE : **2025-97615-53545**

Le 21/07/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

au

Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Evaluateur d'avis de valeur vénale
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0019 - Régularisation au profit de Mesdames MAHAMOUD Nazra, Faniza et Katy mouzna de la parcelle AB 630, d'une superficie de 204 m² sise à Pamandzi, commune de PAMANDZI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 24 février 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
PAMANDZI	AB	630	204

La valeur retenue par le service est de **25 133 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ASP 407

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Hooriyyah MOHAMED
Réf DS : **23289429**
Réf OSE : **2025-97614-23631**

Le 22/04/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : ASP 407 - Régularisation au profit de MADI Echat et Tawabou de la parcelle AM 581, d'une superficie de 458 m², commune de OUANGANI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 27 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
OUANGANI	AM	581	458

La valeur retenue par le service est de **2 885 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Pour le Directeur Régional
des Finances Publiques de Mayotte

DRFIP de MAYOTTE SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P.501 MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022 - 0273

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25401194
Réf OSE : **2025-97613-53519**

Le 21/07/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

au

Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Evaluateur d'avis de valeur vénale
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2020-0273 - Régularisation au profit de Monsieur MANDHUI Ali de la parcelle AS 131, d'une superficie de 14193 m² sise à Chembanyoumba, commune de MTSANGAMOUJI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 24 février 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
MTSANGAMOUJI	AS	131	14 193

La valeur retenue par le service est de **30 657 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

2008 - 0294

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23292691
Réf OSE : **2025-97611-23704**

Le 08/04/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2008-0294
Régularisation au profit de Monsieur HAMADA Kalil de la parcelle BK 1813, d'une superficie de 307 m² sise à M'tsapéré, commune de MAMOUDZOU dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 27 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
MAMOUDZOU	BK	1813	307

La valeur retenue par le service est de **27 016 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIDIBE
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

2022-0246

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23266993
Réf OSE : **2025-97611-23307**

Le 03/04/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 0639 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0246
Régularisation au profit de Madame IDI Fatima des parcelles BC 238 et 239, d'une superficie de 544 m² sise à Mtsapéré, commune de MAMOUDZOU dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 26 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
MAMOUDZOU	BC	238	460
MAMOUDZOU	BC	239	84

La valeur retenue par le service est de **26 330 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIDIBÉ
Inspecteur des Finances publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

2022-0323

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23265461
Réf OSE : **2025-97611-23247**

Le 01/04/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 0639 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0323
Vente au profit de Mesdames MDJASSIRI Bahati et Stanlati de la parcelle BK 1974, d'une superficie de 197 m² sise à Mtsapéré, commune de MAMOUDZOU dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 26 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
MAMOUDZOU	BK	1974	197

La valeur retenue par le service est de **8 668 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIDIBÉ
Inspecteur des Finances publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

2022-0097

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23443706
Réf OSE : **2025-97610-25810**

Le 09/04/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0097
Régularisation au profit de Madame SOULAIMANA Maimide de la parcelle AE 228, d'une superficie de 648 m² sise à Longoni, commune de KOUNGOU dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 03 avril 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
KOUNGOU	AE	228	648

La valeur retenue par le service est de **1 944 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

2022-0406

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23515686
Réf OSE : **2025-97603-26655**

Le 09/04/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2022-0406
Régularisation au profit de Monsieur YOUSSOUF Mohamed des parcelles AL 154 et AL 155, d'une superficie de 179 m² dans la commune de BANDRELE dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 07 avril 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
BANDRELE	AL	154	120
BANDRELE	AL	155	59

La valeur retenue par le service est de **9 486 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIBIBE
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

2021-0521

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 25849448
Réf OSE : **2025-97601-60463**

Le 20/08/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Evaluateur d'avis de valeur vénale
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0521 ; Régularisation au profit de Mesdames HAROUNA Nissoiti et Harthati de la parcelle AB 167, d'une superficie de188 m² sise à Acoua, commune d' ACOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 27/06/2023.

Par saisine du 19 aout 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
ACOUA	AB	167	188

La valeur retenue par le service est de **4 963 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

DRFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 22678157
Réf OSE : 2025-97614-14798

Le 26/02/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2023-0093 - Régularisation au profit de Madame SAID HARIBOU Fatima de la parcelle AN 491, d'une superficie de 221 m² sise à Ouanagani, commune de OUANGANI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du28/08/2024.

Par saisine du 24 février 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
OUANGANI	AN	491	221

La valeur retenue par le service est de **1 702 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Direction Générale Adjointe Aménagement du Territoire et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme

Service Gestion du Domaine

PROCES-VERBAL
de la Commission du Patrimoine et du Foncier de la séance du 31 juillet 2025 qui s'est tenue dans la Salle de Réunion EX-CFA à Kawéni du Conseil Départemental

Les membres titulaires

☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☑ Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐ Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☑Monsieur Abdoul-Karim SOULAÏMANA, Directeur des Affaires Foncières et Urbanisme
☐Madame APEA Nielsen, Directrice adjointe des Affaires Foncières et Urbanisme,
☑ Madame Zaharay EL-ANZIZE, Cheffe de Service Gestion du Domaine, DAFFU
☐Madame Dhoiharati Bente MOHAMED, Gestion du Domaine Chargée des Rapports/Délib
☑Madame Routoubati KAISSI, Adjoint au Chef de Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Mariame ABDOU, Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Haloua MIKIDADI, Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Monsieur Said NOUSSOURA, Service Brigade Foncière, DAFU
☐Monsieur Nourdine MADI, Service Brigade Foncière, DAFU
☐Monsieur Raffion BACO OUSSENI, Service Brigade Foncière, DAFU
☑Monsieur ABDOULHAYE Rassoulani, Chef d'équipe Géomètre Service TOPO DAFU

Les communes

☐ACOUA
☐BANDRABOUA
☐BANDRELE
☐BOUENI
☐CHICONI
☐CHIRONGUI
☐DEMBENI
☐DZAOUDZI-LABATTOIR
☑KANI-KELI
☐KOUNGOU
☑MAMOUDZOU
☐MTSANGAMOUJI
☐MTZAMBORO
☐OUANGANI
☐PAMANDZI
☐SADA
☐TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CC Sud
☐3CO
☐CAGNM

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★
VISA CPF
Le 22/09/2025

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

Début de la séance : 9h15

Monsieur Saindou ATTOUMANI, président de Commission Patrimoine et Foncier, conseiller départemental de OUANGANI ouvre la séance. Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers de l'ordre du jour du mois de juillet, commune après commune. Les avis recueillis figurent en annexe.

COMMUNE D'ACOUA
DEMANDES DE REGULARISATION ET DE CESSION GRATUITE

- **Dossier 2025-102** : CA du Grand Nord de Mayotte, représentée par ASSANI Saindou Bamcolo
 - Réf. Cadastrales des parcelles : AM 231, AM 229 et AM 233
 - Terrain non titré d'une superficie de : 599 m²
 - Sises à : Acoua Commune d'ACOUA
 - Décision : Avis favorable pour la cession gratuite

- **Dossier 2021-0030** : MADI-HARIBOU Djamili
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AI 163 A (AI 228 A)
 - Terrain non titré d'une superficie de : 1411 m²
 - Sises à : M'Tsangadoua Commune d'ACOUA
 - Décision : Avis favorable pour la régularisation

Observations : Comme le représentant communal étant absent, et que le maire ait émis un avis favorable aux demandes foncières, les membres de la Commission peuvent valider la demande une fois inscrit à l'ordre du jour de la CPF

COMMUNE DE BANDRABOUA
DEMANDE DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2024-0269** : MADI Transit Transport représenté par MADI Mahamoudou et HALIDI Mazena
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : BO 43 A
 - Terrain titré N° 1465 d'une superficie de : 4000 m²
 - Sises à : Mitséni commune de BANDRABOUA
 - Décision : Avis favorable pour la régularisation

COMMUNE DE BOUENI
DEMANDE DE REGULARISATION

- ***Dossier 2025-0027*** : HAMIDOUNI Anfouoiti et Consorts
 - Réf. Cadastrales des parcelles : AC 17 et AC 18
 - Terrain titré N° 6298 d'une superficie de : 633 m²
 - Sise à : Bouéni Commune de BOUENI
 - Décision : Avis favorable pour une régularisation

Observations : Comme le représentant communal étant absent, les membres de la Commission peuvent valider la demande une fois inscrit à l'ordre du jour de la CPF

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR
DEMANDES DE REGULARISATION

- **Dossier 2025-0004** : SARL Mayana By Night représenté par KAMOULA Irwan
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AB 24A
 - Terrain titré N° 8816 d'une superficie de : 281 m²
 - Sise à DZAOUDZI/LABATTOIR : Labattoir Commune de
 - Décision : Avis favorable pour une location

VISA CPF Le 22/09/2025

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

Observations : Comme le représentant communal étant absent, et que le [illegible] demandes foncières, les membres de la Commission peuvent valider la demande une fois inscrit à l'ordre du jour de la CPF

COMMUNE DE KOUNGOU
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2022-0371** : STAR MAYOTTE représentée par Sebastien SUCHY
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AP 106 D
 - Terrain titré N° 1548 d'une superficie de : 15000 m²
 - Sise à : Koungou Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour la Vente

- **Dossier 2024-0006** : IMY SERVICES représentée par NIDHOIRE Yasmine
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AP 106 D
 - Terrain titré N° 1548 d'une superficie de : 15000 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour la location

- **Dossier 2025-0097** : ALBIOMA représentée par Julien Gauthier
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AN 19A
 - Terrain titré N° 1691 d'une superficie de : 6125 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour la location

- **Dossier 2025-0098** : ALBIOMA représentée par Julien Gauthier
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AN 7
 - Terrain titré N° 4652 d'une superficie de : 4936 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour la location

- **Dossier 2025-0126** : SARL MAMI représentée par BACAR Irachi
 - Réf. Cadastrale des parcelle s : AP 106 B et AP 106 C
 - Terrain titré N° 1548 d'une superficie de : 15000 m²
 - Sise à : Longoni Commune de KOUNGOU
 - Décision : Avis favorable pour la Vente

Observations : Comme le représentant communal étant absent, et que le maire ait émis un avis favorable aux demandes foncières, les membres de la Commission peuvent valider ces demandes une fois inscrits à l'ordre du jour de la CPF

COMMUNE DE MAMOUDZOU
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- **Dossier 2022-0010** : MAF CONSTRUCTION SARL
 - Réf. Cadastrale des parcelles : AB 285 A et AB 285 D
 - Terrain titré N° 1662 d'une superficie de : 4068 m²
 - Sise à : Vahibé Commune de MAMOUDZOU
 - Décision : Avis favorable pour une location

COMMUNE DE OUANGANI
DEMANDES D'ANNULATION

- **Dossier 2021-0569** : MAHAMOUD Said et Consorts
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AB 416
 - Terrain titré N° 80 d'une superficie de : 29078 m²
 - Sise à : Gomeni Commune de OUANGANI
 - Décision : Avis favorable pour l'annulation

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 22/09/2025
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

12 août 2025

COMMUNE DE SADA
DEMANDES D'ANNULATION

- **Dossier 2021-0062** : RACHIDI Moussa
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AI 334 B
 - Terrain non titré d'une superficie de : 290 m²
 - Sise à : Sada — Commune de SADA
 - Décision : Ajournée pour vérification par le Département et la Commune

COMMUNE DE TSINGONI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET D'ANNULATION

- **Dossier 2012-0053** : YOUSSOUFA Said et Consorts
 - Réf. Cadastrales des parcelles : AH 202, 203, 204 et 205
 - Terrain titré N° 80 d'une superficie de : 21846 m²
 - Sise à : Mroalé — Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour vente

- **Dossier 2022-0476** : SELARL CABINET VETERNAIRE DU CENTRE
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AW 1A (AW 568) et DP A
 - Terrain non titré d'une superficie de : 479 m²
 - Sise à : Mroalé — Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour annulation

- **Dossier 2023-0064** : ALI Fatima
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AO 207
 - Terrain non titré d'une superficie de : 587 m²
 - Sise à : Miréréni — Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour annulation

2- Examens des dossiers des Communes

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★ VISA CPF Le 22/09/2025

COMMUNE DE CHIRONGUI
DEMANDE DE CESSION GRATUITE – TRANSFERT

- **Dossier 2024-0086** : Commune de CHIRONGUI
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AM 36
 - Terrain titré N° 254 d'une superficie de : 7500 m²
 - Sise à : Miréréni — Commune de CHIRONGUI
 - Décision : Avis favorable pour la Cession gratuite

Pour le dossier de la COMMUNE DE CHIRONGUI, sur les 10 000m² :
Avis favorable cession gratuite pour 7500 m² commune de Chirongui
Le transfert du garage DINI 500 m² location bail emphytéotique
Régularisation des deux agriculteurs qui étaient sur place 1000 m² chacun.

Observations : Comme le représentant communal étant absent, et que le maire ait émis un avis favorable à la demande foncière, les membres de la Commission peuvent valider ces demandes une fois inscrits à l'ordre du jour de la CPF.

COMMUNE DE KANI-KELI
DEMANDE DE CESSION GRATUITE – TRANSFERT

- **Dossier 2024-0095** : Commune de KANI-KELI représentée par RACHADI Abdou
 - Réf. Cadastrales des parcelles : AV 414
 - Terrain non titré d'une superficie de : 1255 m²
 - Sise à : Passi-Kéli — Commune de KANI-KELI
 - Décision : Avis favorable pour une cession gratuite

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

- **Dossier 2024-0128** : Commune de KANI-KELI représentée par RACHADI Abdou
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AM 686
 - Terrain titré N° 9630 d'une superficie de : 3339 m²
 - Sise à : Choungui — Commune de KANI-KELI
 - Décision : Avis favorable pour une cession gratuite

- **Dossier 2024-0129** : Commune de KANI-KELI représentée par RACHADI Abdou
 - Réf. Cadastrale de la parcelle : AD 880
 - Terrain titré N° 5563 d'une superficie de : 22056 m²
 - Sise à : Kani-Kéli — Commune de KANI-KELI
 - Décision : Avis favorable sous réserve pour une cession gratuite de sortir la parcelle ASP 5056 déjà bornée

COMMUNE DE TSINGONI
DEMANDE DE CESSION GRATUITE – TRANSFERT

- **Dossier 2020-328** : Commune de TSINGONI représentée par ISSILAMOU Hamada
 - Réf. Cadastrales des parcelles : AS 798, 799, 77, 82, 87, 88, 89, 800,91, 92, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 679, 677, 678, 714, 715, 731, 711 et 713
 - Terrain titré N° 2440 d'une superficie de : 11882 m²
 - Sise à : Combani — Commune de TSINGONI
 - Décision : Avis favorable pour une cession gratuite

Après examen de tous les dossiers, Monsieur ATTOUMANI Saindou a levé la séance à 10 heures 45

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier
En charge de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Foncier

Monsieur ATTOUMANI Saindou,
Conseiller Départemental du Canton de OUANGANI

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 22/09/2025
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 30 juin 2023

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
27 juin 2023 (Salle de réunion EX-CFA Kawéni du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☑Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☑Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☐Monsieur Ismaël KORDJEE : Directeur de la DAFU
☐Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFU
☑Madame Zaharay EL-ANZIZE : Cheffe du Service Gestion du Domaine par Intérim, DAFU
☑Madame Routoubati KAISSI : Adjointe Cheffe du Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFU
☑Monsieur BACO OUSSENI Raffion : Service Brigade Foncière, DAFU

Les communes

☑ACOUA
☐BANDRABOUA
☑BANDRELE
☐BOUENI
☐CHICONI
☑CHIRONGUI
☐DEMBENI
☐DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☑KOUNGOU
☑☐MAMOUDZOU
☑☐MTSANGAMOUJI
☑MTZAMBORO
☑☐OUANGANI
☑☐PAMANDZI
☐SADA
☑TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CCSud
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Autres

☐

Début de la séance : 9h44

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
11 JUIL. 23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE D'ACOUA

*Dossier 2020- 0013 OILI Zarkachi Ahamadi et ASSOUMANI SAID Maoulana
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2021-0521 HAROUNA Nissioiti et Harthati
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0426 HAMIDOU-DOUCHENA Imrane Nabhani
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0527 SOUFFI Fatima
- Avis favorable pour une régularisation

COMMUNE DE BANDRABOUA

*Dossier 2021-0347 MCHINDRA ATTOUMANI et ses Enfants
- Reporté, pour une Absence d'un représentant communal

*Dossier 2021-0574 ATTOUMANI Mouhamadi
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*Dossier 2022-0421 ALI Nouzouhati et Consorts
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

COMMUNE DE BANDRELE

*Dossier 2007-0044 MOUSTOIFA DAROUSSI Hanidhi
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0369 DJAE Wirdani et Amina
- Ajourné, Conflit entre les 2 familles à vérifier/la brigade s'il n y a pas d'autres demande

*Dossier 2022-0406 YOUSSOUF Mohamed
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0413 TADJIDINI Indaroussi
- Ajourné (la parcelle empiété l'ASP 1430 de la RI 14552-DO (à vérifier par la brigade)

*Dossier 2022-0484 MALIDE Moudala
- Avis favorable pour une vente

COMMUNE DE BOUENI

*Dossier 2022-0404 ATTOUMANI Mouty Zatté Et Daoulati
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*Dossier 2022-0429 ATTIBOU Ali
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*Dossier 2023-0152 HASSANI Salama et Oumou Toilabia
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*Dossier ASP 365 OUSSENI Amina
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 11 JUIL 2026
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE DE CHICONI

*

Dossier 2021-0203 COLO SAFI Nourdine et Moinamaoulida
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*Dossier 2021-0204 SAFI Salimbéni et Consorts
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*Dossier 2023-0081 Les Eaux de Mayotte (LEMA)
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

COMMUNE DE CHIRONGUI

Dossier 2022-0022 MHAMED Mohamed
- Avis défavorable pour une vente/une échange est en cours entre le Département et Sitty
- Voir le dossier 2022-0362 passé en CPF d'octobre 2022

*Dossier 2023-0157 EPFAM
- Les parcelles du terrain rural cadastrées AP/2=S 2805 m^2, AP/162 H=16 m^2 et AP/164 F=876 m^2 des titres 23 (privé) et 11853 (Département). Avis Favorable pour une vente
- Avis défavorable pour les parcelles cadastrée AP/147 A et B+ 25 885 m^2, AP/148 D+ 9655 m^2 AP/149=50001m^2, AR/329/ A=642 m^2, affectées à la déchetterie MALAMANI/SIDEVAM dossier (2022-0187 AR/329 A)

*Dossier 2019-0185 RIDJA MADJIDHOUBI domicilié COLMAR
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2021-0412 DARMI Darmi Harouna Abdou et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2021-0475 HAROUNA Sikina et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2021-0476 HAROUNA Rahamaou et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2021-0477 DARMI Abdourazakan Harouna et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2021-0478 HAROUNA Ichata et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation

COMMUNE DE DEMBENI

*Dossier 2007-0185 BAMCOLO RAMADANI ALI
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*

Dossier 2009-0048 MOUSSA Ben Fouad et Ben Karim
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

Dossier 2011-0165 AMADI Moina
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*

La parcelle du terrain urbain du titre 5619 cadastrée AM/223 d'une superficie de 217 m^2
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*Dossier 2023-0026 Chambre de Commerce et d'Industrie
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

*Dossier ASP 4 TOTO Foundy et Consorts
- Reporté, pour une absence d'un représentant communal

COMMUNE DE KANI-KELI

*

Dossier 2021-0216 NAHOUDA Mohamadi Ibrahim
- Avis favorable pour une régularisation

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ VISA CPF Le ... ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE DE KOUNGOU

*

Dossier 2007-0334 SAINDOU YOUSSOUFI Malika
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2011-0096 HABIBI Nassuf et Habiba
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2021-0219 SAID ALI Insa
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0004 IMOURANA Sania et Consorts
- Avis défavorable (Parcelle emprise en milieu de la ZAC LONGONI)

*Dossier 2022-0005 IMOURANA Imran Mahamouda et Consorts
- Avis défavorable (Parcelle emprise en milieu de la ZAC LONGONI)

*Dossier 2022-0006 IMOURANA Anzizou et Consorts
- Avis défavorable (Parcelle emprise en milieu de la ZAC LONGONI)

*Dossier 2022-0007 IMOURANA Dahimati et Consorts
- Avis défavorable (Parcelle emprise en milieu de la ZAC LONGONI)

*Dossier 2022-0008 IMOURANA Oissilati
- Avis défavorable (Parcelle emprise en milieu de la ZAC LONGONI)

*Dossier 2022-0009 IMOURANA Raoudhoiti et Consorts
- Avis défavorable (Parcelle emprise en milieu de la ZAC LONGONI)

*Dossier 2022-0097 SOULAIMANA Maimidi
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0184 HOUMADI Djanfar
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0203 AZNAR Alain et GAUDENS Jean-Philippe
- Défavorable pour la Location (déjà demandée par SOULA Fils Dossier 2014-0322)

*Dossier 2023-0190 Mayotte Channel Gateway
- Les parcelles du terrain urbain des titres 1691 et 632 cadastrées AE/5 et AI/42 Avis Favorable pour une location

*Dossier 2023-0191 Mayotte Channel Gateway. Les parcelles du terrain urbain du titre. 1691 cadastrées AZ/11, AE/20, AE/47, AE/50, AE/57, AE/80, AE/81, AE/142, AE/200, et AE/179 d'une superficie de 88123 m^2 sont ajournées déjà demandées par d'autres personnes

*Dossier 2023-0192 Mayotte Channel Gateway. Les parcelles du terrain agricole des titres 1691 et 632 cadastrées. AK/5, AK/6, AK/20, AK/21, AK/22, AK/31, AK/32, AK/33, AK/36, AK/37 des titres 1691 et 632 sont ajournées, déjà demandées par d'autres personnes

*Dossier 2023-0193 Mayotte Channel Gateway. Les parcelles du terrain urbain du titre 1691 cadastrées AE/237 et AE/254 sont ajournées, déjà morcelées par d'autres personnes

*Dossier 2023-0194 Mayotte Channel Gateway - Les parcelles du terrain agricole du 1691 cadastrées AE/8, AE/9, et AE/12 Favorable pour une location - Les parcelles du terrain agricole cadastrées AE/5 et AE/7 ont déjà fait l'objet d'une demande par d'autres personnes, donc elles ont été ajournées.

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le.....
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE DE MAMOUDZOU

*Dossier 2008-0179 IBRAHIM Viviane
- Avis favorable pour Vente

*Dossier 2008-0294 HAMADA Kalil
- Avis favorable pour Transformation de Bail en (Régularisation gratuite)

*Dossier 2008-0326 MANROUFOU Houzaiyati, Fathuma, MOENDADZE Fourahati, Daanti, Tohoiybati, Zakia.
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2013-0123 SUBIRA Daniel
- Ajourné il y a un N° ASP. Vérifier par la brigade foncière pour savoir à qui appartient ce N° de l'ASP.

*Dossier 2014-0425 M'ZE Zakia
- Ajourné aléas fort à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2020-0210 SIDI ATTIBOU Maoulida Abdallah
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2020-0215 SIDI ATTIBOU Echat
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2020-0218 ABDALLAH Andjizati Ali
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2022-0027 BACAR Zaounaki et Consorts
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2022-0028 BACAR Rachad
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2022-0029 BACAR Zanouni
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière (l'emprise du Collège)

*Dossier 2022-0036 TOTO Anli et Consorts
- Défavorable empiète le projet de la ZAC à Doujani

*Dossier 2022-0069 ALI HAMADI Roukia
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0070 SUDIKI Ridhoini
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0183 SAID Hardali et Consorts
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0240 HADHUIRAMI Anli
- Avis défavorable aléas fort Zone Agricole

*Dossier 2022-0246 IDI Fatima
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0260 SAINDOU Chahery et SAINDOU Halilou, Talik
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0261 SOIBIRA Saandjida et Consorts
- Avis favorable pour une vente

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le.....
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

*Dossier 2022-0267 SAID Nadia
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2022-0268 BACO David, Yssouf Rozette et Saoudati
- Avis défavorable RHI la Casera

*Dossier 2022-0303 MOHAMED Ahamed Et ALI Chadia
- Avis défavorable empiète l'emplacement réservé

*Dossier 2022-0320 JULIEN Anli
- Avis défavorable car zone naturelle

*Dossier 2022-0323 MDJASSIRI Bahati et MDJASSIRI Stanlati
- Avis favorable pour une régularisation gratuite

*Dossier 2022-0329 TOUMBOU Zara
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0330 RAMADANI Soyada
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0340 AHAMADI SAIDI Thambati
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2022-0341 SOILIHI Soibahadine
- Ajourné à vérifier par la brigade Foncière

*Dossier 2022-0342 BACAR Boustoini
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2022-0343 AHAMADI Inoussa
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2022-0344 ABDALLAH Daniel
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière

*Dossier 2022-0366 SALIM Toilianti
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0376 MAMAN BE
- Avis défavorable (emplacement réservé)

*Dossier 2022-0416 BOINAIDI Marie-France et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation gratuite

*Dossier 2022-0451 SCEA SAM YLANG
- Avis favorable pour une régularisation gratuite

*

Dossier 2023-0050 ALI MZE Moyadi
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2023-0014 FADHULI Moida, Roukya, Ayouba et Zaitouni
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2023-0142 SAINDOU Mohamadi
- Ajourné à vérifier par la brigade foncière (zone Naturelle) servitude de passage (faire un DA)

*Dossier 2023-0149 RECTORAT de MAYOTTE
- Avis favorable pour un transfert de Propriété

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le.....
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

*Dossier 2019-0121 SAINDOU Soifia, René
- Avis favorable pour une régularisation gratuite

Dossier 2020-0111 BACAR ABDI Baraka et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation gratuite

*Dossier 2022-0016 TOUNGA Salimati et Zainati
- Ajourné à la demande de la commune

*
Dossier 2022-0273 MANDHUI Ali
- Avis favorable pour une régularisation gratuite

COMMUNE DE MTZAMBORO

*Dossier 2022-0257 IMOURANA Oissilati et Consorts
- Avis favorable pour une vente

COMMUNE DE OUANGANI

*Dossier 2023-0017 bis MAY-RESTO
- Avis Favorable pour une AOT

*Dossier 2023-0189 OILADI Soulaiman
- Avis favorable pour une location AOT (à vérifier présence d'un TRANSFO)

*Dossier ASP 407 MADI Echat et Tawabou
- Avis favorable pour une régularisation

COMMUNE DE PAMANDZI

*Dossier 2022-0019 MAHAMOUD Nazra, Faniza et Katy Mazna
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0362 ABASSI Ahamadi
- Avis favorable pour une régularisation

*
Dossier 2022-0409 ABASSI Ahamadi et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation

COMMUNE DE SADA

*
Dossier 2017-0250 HIMIDI SOILIHI Mariama
- Reporté, Pas de représentant communal

*Dossier 2023-0183 Commune de SADA
- Reporté, Pas de représentant communal

COMMUNE DE TSINGONI

*Dossier 2008-0240 MHADJOU Bacari
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2011-0434 SOILIHI Amina
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2011-0435 SOILIHI Halima
- Avis favorable pour une vente

*

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

Dossier 2022-0003 ADINANI Fatimati, Binti, Abdallah
- Avis favorable pour une régularisation

*

Dossier 2022-0023 DJOUMOI Zalia
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0026 MIKIDADI Fatima
- vis favorable pour une régularisation

*

Dossier 2022-0057 HOUMADI Mariama et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation

*

Dossier 2022-0060 NIZAR Roukia
- Avis favorable pour une régularisation

*

Dossier 2022-0072 Entrepreneur individuelle représenté par SOUMAILA Waandhoiti
- Avis défavorable parcelle demandé par une autre personne (dossier 2022-0160 CPF du 15/02/2023)

*

Dossier 2022-0080 DJANFAR Mhamadi
- Avis défavorable (Parcelle demandée par une autre personne)

*

Dossier 2022-0082 AHMED Housnati, MDAHOMA Rosetti et Thouraya
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0087 AHAMED Tamdjida
- Avis Favorable pour une régularisation

*

Dossier 2022-0088 HAMIDOU MARIAMOU
- Ajourné (à vérifier par la brigade foncière)

*

Dossier 2022-0100 DAOUDOU Zalihata Moussa
- Annulé la mère à désisté au profit de sa fille Achoura ABDOU (voir dossier 2022-0272)

*

Dossier 2022-0103 MONDROHA Madeleine Allie
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0116 ABDOU MADI Hadidja, jolie et Consorts
- Avis favorable pour une vente

*Dossier 2022-0148 HAMADA Faouzati
- Avis défavorable (fait partie du périmètre du groupe scolaire)

*Dossier 2022-0156 OUMARI Houdjati
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0195 COMBO Moustadirane
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0245 DJANFAR Asdjadi
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0246 MADJINDA Youssfou, Said
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0248 COMBO Nissay et Fouzouna
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0259 ALLAOUI Bacar
- Avis favorable pour une régularisation

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

*Dossier 2022-0262 AHMED Engelle Mamis
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0272 ABDOU Achoura
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0283 OUMA Abdourahim Ali et Consorts
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0308 Commune de TSINGONI
- Ajourné (en attente de délibération)

*Dossier 2022-0351 ATTOUMANI Bémoina et HAMADI Oussene Syana
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0363 ABOUDOU Henryf-Dine
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0380 ALLAOUI Zoulaya
- Avis favorable pour une régularisation

*Dossier 2022-0468 BOURA Mohamed
- Avis favorable pour Location (Bail Emphytéotique 18 années)

2 – Examen des dossiers des Communes

COMMUNE DE MTZAMBORO

*Dossier 2023-0202 Mairie de M'TZAMBORO
- Ajourné, terrain non titré, des occupants ayant des ASP 6038, 6039, 6040, 6041, 6081 passés en CPF du 13/04/2006

COMMUNE DE OUANGANI

*Dossier 2023-0138 COMMUNE DE OUANGANI
- Avis favorable pour Cession à titre gratuite

*Dossier 2023-0139 COMMUNE DE OUANGANI
- Avis favorable pour cession à titre gratuite

COMMUNE DE PAMANDZI

*Dossier 2023-0216 Commune de PAMANDZI
- Avis favorable pour une cession à titre gratuit

COMMUNE DE TSINGONI

*Dossier 2022-0493 Commune de TSINGONI
- Ajourné dossier passé en CPF le 23/05/2023 ajourné à la demande des élus Pour une rencontre entre le Maire et son équipe

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 11 JUIL. 23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

Dossiers Divers :

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 12h45.

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

Salime MDERE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 11 JUIL. 2023
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 28 Août 2024

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
28 août 2024 (Salle des Commissions de l'ACADEMA à MAMOUDZOU)

Les membres titulaires

☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☑Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☑Madame Abdoul-Karim SOULAÏMANA, Directeur des Affaires Foncières et Urbanisme
☐Madame APEA Nielsen, Directrice adjointe des Affaires Foncières et Urbanisme,
☐Madame Zaharay EL-ANZIZE, Cheffe de Service Gestion du Domaine, DAFFU
☑Madame Dhoiharati Bente MOHAMED, Gestion du Domaine Chargée des Rapports/Délib
☑Madame Routoubati KAISSI, Adjoint au Chef de Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Mariame ABDOU, Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☐Madame Haloua MIKIDADI, Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFU
☑Monsieur Said NOUSSOURA, Service Brigade Foncière, DAFU
☑Monsieur Nourdine MADI, Service Brigade Foncière, DAFU
☐Monsieur Raffion BACO OUSSENI, Service Brigade Foncière, DAFU

Les communes

☐ACOUA
☑BANDRABOUA
☑BANDRELE
☐BOUENI
☐CHICONI
☑CHIRONGUI
☑DEMBENI
☑DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☑KOUNGOU
☑MAMOUDZOU
☑MTSANGAMOUJI
☑MTZAMBORO
☑OUANGANI
☐PAMANDZI
☑SADA
☑TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CC Sud Madame Pauline PREVOT Directrice des services techniques
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Autres

☐

Début de la séance : 9 heures 15
Monsieur Saindou ATTOUMANI ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
27/08/24
Le.....
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE D'ACOUA
DEMANDES DE REGULARISATION, ET LOCATION

Dossiers reportés pour absence du représentant de la commune

- Dossier 2019-0299 OUSSENI Samaouiya et Consort
- Dossier 2022-0545 ALI SOILIHI Saindou
- Dossier 2023-0016 SELEMANI Mourchidi
- Dossier 2023-0035 DAROUSSI Asoumani
- Dossier 2023-0159 COLO Andil
- Dossier 2024-030 BACAR SCI

COMMUNE DE BANDRABOUA
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2017-0012 MOUSSA Samaouia
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle AS 145B, d'une superficie de 999 m² sise à Dzoumogné titre N°1690

- Dossier 2019-0206 AYOUBA Ancel
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle AV 480B (AV 520) titre 361 sise à Dzoumogné d'une superficie de 128 m²

- Dossier 2022-0350 KEISLER Soioibou
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle AL 197 non titré sise à Bandraboua d'une superficie de 1549 m²

- Dossier 2022-0367 ALI COMBO Mouhamadi-Laz
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle AV 554 A (AV6 612 A) Titre 361 sise à Dzoumogné d'une superficie de 141 m²

- Dossier 2022-0447 ALI Hounaïne
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle BL 136 A sise à Bouyouni Titre 1690 d'une superficie de 241 m²

- Dossier 2023-0075 M'DAHOMA Nazara
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle AS 224 et AS 226 sises à Dzoumogné d'une superficie totale de 953m² titre 1666

- Dossier 2023-0443 SOILIHI Anziati
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle AS 232 b sise à Dzoumogné d'une superficie de 334 m² titre 361

- Dossier 2023-0444 SOILIHI Mariama
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle AS 232c d'une superficie de 361 m² Titre 361 sise dans la commune BANDRABOUA

COMMUNE DE BANDRELE
DEMANDES D'ACQUISITION ou REGULARISATION

- Dossier 2017-0017 ABDALLAH Abdoul-Aziz
 Avis favorable pour une régularisation de la parcelle AK 41 et AL 1084 non titrés sises à Bandrélé d'une superficie totale de 15068 m²

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 28/08/24
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE DE BOUENI
DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

Dossiers reportés pour non représentant de la commune

- Dossier 2023-0409 IBRAHIM Anlaouia
- Dossier 2023-0514 MOINCHE Attoumani et Consorts
- Dossier 2023-0515 DAOUD Zaïnaba et Nominati
- Dossier 2023-0516 VITTA Achafiou et Consorts
- Dossier 2023-0517 MOINACHE Fatima et Consorts

COMMUNE DE CHICONI
DEMANDE DE REGULARISATION

Dossier reporté pour non représentant de la commune

- Dossier 2021-0204 SAFI Salimbéni et Consorts

COMMUNE DE CHIRONGUI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2019-0137 SAID Houmadi
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 436 B d'une superficie de 1159 m² non Titré sise à Chirongui

- Dossier 2023-0036 JEAN JACQUES Frahati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AI 87 A sise à Poroani d'une superficie de 1722 m² non titré

- Dossier 2023-0063 MOUSSA Fraidi Ben et Consorts
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AY 8n d'une superficie de 1350 m² terrain non Titré sise à Tsimkoura

- Dossier 2023-0082 BAMDOU Charafine
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AC 875 C et AC 616 G toutes deux sises à Poroani d'une superficie de 685 m² + 96 m² Titre 1675-TD

- Dossier 2023-0094 AHAMADA Mari
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle AK 33B d'une superficie de 24 112m² sise à Miréréni commune de Chirongui terrain agricole non titré (Terrain en conflit)

- Dossier 2023-0136 SABILI Moina-Echat
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle AV 405 d'une superficie de 101 m² sise à Chirongui titre 2795, Terrain privé en indivision dossier à classer

- Dossier 2024-0009 ABDALLAH Daoulabou
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AT 124 d'une superficie de 238m² sise à M'ramadoudou commune de Chirongui terrain non titré

- Dossier 2024-0012 IMAMOU Zaoudjati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AR 105 et AR 107 d'une superficie totale de 602m² sise à Malamani commune de Chirongui Titre 4001 et 4002

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 23/08/24
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE DE DEMBENI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2007-0185 BAMCOLO Ramadani, Ali
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 286 d'une superficie de 198 m² sise à Dembeni titre 573

- Dossier 2020-0239 MOHAMED Bin Mohamed et Consorts
 Ajourné à la demande de la commune. Nécessité de réaliser une visite de la Brigade foncière en présence d'un représentant de la commune

- Dossier 2022-0056 SALIMOU Ali
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 11 d'une superficie de 232 m² sise à Dembeni Titre 187

- Dossier 2022-0438 MOUSSA Ibrahim
 Avis défavorable pour la parcelle AW 824 d'une superficie de 425m² sise à Iloni commune de DEMBENI est réservée par le Département pour la SDIS

- Dossier 2022-0442 AHAMADI Moussa
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AW 300 d'une superficie de 312 m² sise à Iloni commune de Dembeni titre 187

- Dossier 2023-0259 MADI ALI Abdou et Consorts
 Avis favorable pour la régularisation des parcelles cadastrées BD 230, BD 231, BD 232, BD 233 des parcelles non titrées sises à Handré commune de DEMBENI d'une superficie totale de 35 731m²

- Dossier 2023-0384 MOUSSA Echati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 218 d'une superficie de 204 m² sise à Dembeni titre 573

- Dossier 2023-0430 ALI Harathati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 1102 d'une superficie de 347 m² sise à Démbéni titre 573

- Dossier 2023-0464 HILALI Toianfati
 Ajourné à la demande de la commune Parcelle AV 1398 d'une superficie de 360m² sise à Démbeni Titre 187

- Dossier 2023-0520 HAÏLANI Anrafa
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 1232 d'une superficie de 131m² sise à Démbeni titre 4221

- Dossier 2024-0100 Foyer de vie de la Maison représentée par Chaidati YSSOUF
 Avis favorable pour Location de la parcelle AK 31a d'une superficie de 12 000m² sise à Dembeni terrain Agricole titre 187

- Dossier ASP 4 TOTO Foundy et Consorts
 Ajourné à la demande de la commune parcelle BN 45 (BN 114 A) d'une superficie de 1100m² terrain non titré sise à Démbeni

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR
DEMANDES DE REGULARISATION

- Dossier 2018-0245 HAMADA ALI et Consorts
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AD 195a d'une superficie de 253m² sise à Labattoir terrain non titré

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 28/08/24
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

COMMUNE DE KOUNGOU
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2013-0197 DAOU RAMA Rahamata
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle BC 25 d'une superficie de 265m² sise à KOUNGOU titre 1618

- Dossier 2015-0411 ABDALLAH Houssoyni et MAAMBADI Anthoumani
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle AD 435 d'une superficie de 555m² sise à Longoni Titre 1691 (parcelle située dans la ZAC de Longoni, Nécessite la visite de la brigade foncière afin de vérifier les délimitations de la ZAC).

- Dossier 2023-0039 MCHINDRA Fourahati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle BC 6 d'une superficie de 198m² sise à KOUNGOU titre 1618

- Dossier 2023-0048 MAYA Transport
 Ajourné demande d'acquisition de la parcelle A0 414 et 416 d'une superficie de 1851 m² sise à Longoni Vallée 3 titre 4652

- Dossier 2023-0411 SAINDOU SOUFIANI Ankida
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AD 541 d'une superficie de 639m² sise à Longoni Titre 1691

- Dossier 2023-0416 MAAMBADI Halima
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AC 407 d'une superficie de 946 m² terrain Agricole sise à Longoni titre 1691

- Dossier 2023-0417 MADI M'COLO Moinamaoulida
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AC 392 et 393 Terrain Agricole sises à Longoni d'une superficie totale de 966m² titre 1691

- Dossier 2023-0418 BOURAHIM Afadhoiti
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AC 394 d'une superficie de 968m² Titre 1691 terrain Agricole

- Dossier 2023-0419 MADI M'COLO Zouhourati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AC 406 d'une superficie de 990m² titre 1691 terrain agricole sise à Longoni

- Dossier 2023-0420 MADI M'COLO Hourlaini
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AC 405 d'une superficie de 886 m² terrain Agricole Sise à Longoni titre 1691

- Dossier 2023-0421 MADI M'COLO Safinati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AC 391 d'une superficie de 956 m² terrain agricole sise à Longoni titre 1691

COMMUNE DE MAMOUDZOU
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2014-0337 OMAR ASSANI
 Ajourné, il faut faire un DA en retirant la partie concernée par la RHI

- Dossier 2015-0402 BACAR OILI Raya
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AT 280 d'une superficie de 179 m² titre 529 sise à Kawéni commune de Mamoudzou

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA
CPF
Le 28/08/24
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

- Dossier 2017-0354 ALI HAMIDI Said
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AW 556 d'une superficie de 590 m² titre 2028 sise Cavani commune de Mamoudzou

- Dossier 2019-0229 HAMZA Soihibati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle BD 1077 d'une superficie de 501 m² titre 1555 sise à Cavani commune de Mamoudzou

- Dossier 2021-0192 NADHIROU Saouda
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle BD 1367 (1049 D) d'une superficie de 253 m² titre 2028 sise à Mamoudzou

- Dossier 2021-0193 NADHIROU Zouhra
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle BD 1366 (1049 C) d'une superficie de 247 m² du titre 2028 sise à Mamoudzou

- Dossier 2021-0194 NADHIROU Habiba
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle BD 1365 (1048 B) d'une superficie de 250 m² du titre 2028 sise à Mamoudzou

- Dossier 2021-0195 M'BINGA Dalila
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle BD 1364 (1048 A) d'une superficie de 247 m² du titre 2028 sise à Mamoudzou

- Dossier 2022-0194 AHAMADI MOUSSA Rahamatou
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AW 513 A d'une superficie de 266 m² du titre 2028 sise à Cavani commune de Mamoudzou

- Dossier 2023-0058 SOILIHI Abdourahamane et SOILIHI Sinani
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AB 14 B d'une superficie de 16 071 m² du titre 848 sise à Koualé commune de Mamoudzou

- Dossier 2023-0069 ABDOU Nadjidou
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle CH 322 d'une superficie de 84 m² du titre 6384 sise à Tzoundzou commune de Mamoudzou

- Dossier 2023-0156 ZALAINO représenté par ROMOULI Mouhtar
 Avis défavorable pour la location de la parcelle BS 5 d'une superficie de 100 m² sise Passamainty commune de Mamoudzou, située en zone naturelle et dans la voirie publique

- Dossier 2023-0169 RAKOTONDRAVELO Andriamanantena Faniry
 Avis défavorable pour la régularisation des parcelles BN 280b et BN 280d du titre 1775 d'une superficie de 330 m² et 79 m² sise à Doujani commune de Mamoudzou.

- Dossier 2023-0170 BOUTSI Soulaimana
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle BC 124 du titre 1555 d'une superficie de 164 m² sise à M'tsapéré commune de Mamoudzou

- Dossier 2023-0171 RAKOTONDRAVELO Rivomalala
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle BN 280 a du titre 1775 d'une superficie de 596 m² sise à Doujani commune de Mamoudzou

- Dossier 2023-0172 VIVIANE Berthe RAMARITOETRA
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle BN 280 c du titre 1775 d'une superficie de 512 m² sise Doujani commune de Mamoudzou

- Dossier 2023-0266 ATTOUMANI Waliadine
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle AY 746 d'une superficie de 161m² sise Mamoudzou. Mme Echat HOUMADI l'occupant coutumier s'oppose au nom de Waliadine

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 28/08/24
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

- Dossier 2023-0291 SAINDOU Harda
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle BL 788 d'une superficie de 363 m² sise à Bonovo commune de Mamoudzou

- Dossier 2024-0051 MAYOTTE F.M représenté par MATTOIR Anouoir
 Avis favorable **pour location** de la parcelle AW 478 du titre 1555 d'une superficie de 5 m² sise à Mamoudzou

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2023-0051 MAHADI Houriyati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AO 755 A du titre 699 d'une superficie de 166m² sise à M'tsangamouji

- Dossier 2023-0519 NAHI-MKOU Abouchia
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AO 517 du titre 7429 d'une superficie de 216 m² sise M'tsangamouji

- Dossier 2023-0526 NAHI MKOU Radua
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle non titrée AM 788 (lot 8) d'une superficie de 669m² sise à M'tsangamouji

- Dossier 2023-0527 NAHI MKOU Zalifa
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle non titrée AM 788 (lot 7 et 5) d'une superficie de 1072 m² sise à M'tsangamouji

- Dossier 2023-0529 NAHI-MKOU Siradjidine
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AM 788 (lot 1) d'une superficie de 1536 m² sise à M'tsangamouji terrain non titré

COMMUNE DE MTZAMBORO
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2021-0095 SOUFFOU Fatima et Consorts
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 330 d'une superficie de 1372m² sise à Mtzamboro terrain non titré

- Dossier 2023-0158 ATTOUMANI Inchati et Consorts
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AE 0004 d'une superficie de 603m² sise à M'tsahara commune de Mtzamboro terrain non titré

- Dossier 2023-0252 SAID-TOTO Maandhu
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle non titrée AL 760 C d'une superficie de 362m² sise à Hamjago commune de Mtzamboro

- Dossier 2023-0263 MKOLO Moussa
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AL 760 B d'une superficie de 388m² sise à Hamjago commune de Mtzamboro

- Dossier 2023-0264 SAID-TOTO Zaïnabou, Echat et Ounroiti
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AL 760 D d'une superficie de 664 m² sise Hamjago commune de Mtzamboro

- Dossier 2023-0274 SANDA-SAID Néma
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 511 K d'une superficie de 3802m² sise Mtzamboro commune de Mtzamboro

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 28/08/24
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

- Dossier 2023-0275 SANDA-SAID Riziki
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 511B d'une superficie de 1361m² sise à Mtzamboro commune de Mtzamboro

- Dossier 2023-0276 SANDA-SAID Mariama
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 511C d'une superficie de 1360m² sise à Mtzamboro commune de Mtzamboro terrain non titré

- Dossier 2023-0277 MACOLO Youssouf, Boun Assani
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle non titrée AV 511D d'une superficie de 1360m² sise à Mtzamboro commune de Mtzamboro

- Dossier 2023-0278 SANDA-SAID Moinecha
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 511 E d'une superficie de 1363 m² sise Mtzamboro

- Dossier 2023-0280 MAOULIDA Halifa
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 511G d'une superficie de 1363m² sise à Mtzamboro

- Dossier 2023-0281 BOINARIZIKI Abdillahi
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle non titrée AV 511H d'une superficie de 1373m² sise à Mtzamboro

- Dossier 2023-0282 DAOUDOU Dhoimir
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 511 I d'une superficie de 1355 m² sise à Mtzamboro terrain non titré

- Dossier 2023-0283 ATTOUMANI Bahati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AV 511J d'une superficie de 1365 m² sise à Mtzamboro parcelle non titrée

- Dossier 2023-0287 HATIBOU Razia
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AO 697 d'une superficie de 364 m² sise à Mtzamboro terrain non titré

- Dossier 2023-0292 ANSOIRDINE Myriame
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AH 87 du titre 8282 d'une superficie de 321 m² sise à Mtsahara commune de Mtzamboro

- Dossier 2024-0001 MALIDI Dalila
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AO 251 d'une superficie de 154m² sise à Mtzamboro terrain non titré

COMMUNE DE OUANGANI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2021-0569 BOURHANE Fatima et Consorts (préciser tous les noms)
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AB 416 titre 80 d'une superficie de 29 078m² sise Gomeni commune de Ouangani

- Dossier 2021-0570 ISSA Anfane et Consorts (préciser si ce sont les enfants ou les frères)
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AB 415 d'une superficie de 29 078 m² sise à Goméni commune de Ouangani

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 28/08/24
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et Urbanisme - Conseil Départemental de Mayotte
BP 101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

28 Août 2024

- Dossier 2023-0093 SAID HARIBOU Fatima
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AN 491 titre R 4225 d'une superficie de 216 m² sise à Ouangani

- Dossier 2023-0328 M'SSA Mohamed, Ben, Kolo
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle AN 356 titre 6666 d'une superficie de 417m² sise à Ouangani (Vérifier si la commune n'a pas déposé de dossier sur la même parcelle)

- Dossier 2023-0476 COOPERATIVE AVY ŒUF
 Avis favorable pour location de la parcelle AD 127 titre 36 d'une superficie de 968 m² sise à Coconi commune de Ouangani

- Dossier 2024-0043 GIE TAMA YA LEWO NA MESSO
 Avis défavorable pour location de la parcelle AS 337 titre 80 d'une superficie de 15007 m² sise à Kahani commune de Ouangani. Parcelle déjà demandé pour le quai de transfert

COMMUNE DE PAMANDZI
DEMANDE DE REGULARISATION,

Dossier reporté pour non représentant de la commune

- Dossier 2014-0499 bis ABDALLAH Zaina

COMMUNE DE SADA
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2023-0488 ABDOU Fatima
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AM 352b d'une superficie de 377 m² sise à Mangajou commune de Sada terrain non titré

COMMUNE DE TSINGONI
DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION OU DE LOCATION

- Dossier 2008-0245 KASSIME Soumaila et Consorts
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AK 63 A (AK 51) d'une superficie de 37769m² sise à Combani commune de Tsingoni

- Dossier 2009-0010 ABDALLAH Anfifa et Consorts
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AT 13 titre 1670 d'une superficie de 277m² sise à Combani commune de Tsingoni

- Dossier 2010-0371 SAID Mariame
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AR 139 titre 80 d'une superficie de 82 m² sise à Combani commune de Tsingoni

- Dossier 2022-0002 ADINANI Mihidjay et ADINANI Boina, Malik
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AB 540 d'une superficie de 465 m² sise à Tsingoni terrain non titré

- Dossier 2023-0199 MAHAMOUD Embdy-Rahmane
 Avis défavorable pour la régularisation de la parcelle AV 481a titre 80 d'une superficie de 88 m² sise Miréréni commune de Tsingoni

- Dossier 2023-0207 BOUN-CHEIKH Sitti Hamida
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AB 0113 d'une superficie de 110 m² sise à Tsingoni terrain non titré

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 22/10/24
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260723-DL2307260192-DE

- Dossier 2023-0237 MADI Anchia
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AS 243 titre 366 d'une superficie de 122 m² sise Combani commune de Tsingoni

- Dossier 2023-0256 ALI Zalihata et Consorts
 Avis favorable pour la régularisation des parcelles AR 107 et AR 108 titre 80 d'une superficie de 311m² sise à Combani commune de Tsingoni

- Dossier 2023-0286 OILI Assimini
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AR 470 titre 366 d'une superficie de 122 m² sise Combani commune de Tsingoni

- Dossier 2023-0433 RAMA Kamlati
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AT 430 titre 1670 d'une superficie de 280 m² sise à Combani commune de Tsingoni

- Dossier 2023-0479 ADAM Riyana représentée par sa mère
 Avis favorable pour la régularisation de la parcelle AT 361 titre 80 d'une superficie de 447 m² sise Combani commune de Tsingoni

2- Examens des dossiers des Communes

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

CESSION GRATUITE

- Dossier 2023-0428 Commune de M'TSANGAMOUJI
 Avis favorable pour une cession gratuite des parcelles non titrées AN A, AN B, AN C et AN D d'une superficie totale de 3 311m² sise à M'tsangamouji

Remarque : Pour fluidifier le travail, il est demandé à ce que la Brigade Foncière s'associe avec les élus de la Commune pour leurs orientations avant que les dossiers soient présentés en CPF

Après examen de tous les dossiers, Monsieur Saindou ATTOUMANI a levé la séance à 12 heures 25

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

Monsieur Saindou ATTOUMANI

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★ DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES GESTION DU DOMAINE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★ VISA CPF Le 28/08/24